

Atouts Prévention Rhône-Alpes

Bien vieillir avec vos caisses de retraite



réf. APRA 003 01/14 - impression Carsat Rhône-Alpes

**Agir ensemble pour le maintien à domicile
et la prévention des risques
liés au vieillissement des retraités en Rhône-Alpes**

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

msa santé
famille
retraite
services

RSI Régime Social
des Indépendants

L'essentiel & plus encore

Sécurité sociale dans les mines

ANGDM
Agence Nationale
pour le Garantie
des Droits aux Mines

Crédits photos : THINKSTOCK

Couverture : Getty Images/iStockphoto /Catherine Yeulet

1. Getty Images/Ingram Publishing - Getty Images/iStockphoto/Goodluz

2. Getty Images/Ingram Publishing - iStock /Catherine Yeulet - Getty Images/ Bronwyn Kidd

3. Getty Images/iStockphoto/Omgimages

4. Getty Images/iStockphoto/Catherine Yeulet - Getty Images/iStockphoto/Catherine Yeulet

5. Getty Images/Fuse - Getty Images/iStockphoto/ Lisa F. Young

6. Getty Images/iStockphoto/ Volfoni, Ann Taylor-Hughes, Anshar73 et Akarelias - Atouts Prévention Rhône-Alpes

Atouts Prévention Rhône-Alpes

CS 23425

69441 LYON CEDEX 03

04 27 82 72 50

SOMMAIRE

1. Pourquoi créer Atouts Prévention Rhône-Alpes ?
2. La prévention : quelques conseils pour bien vivre sa retraite
3. Focus sur les ateliers et conférences
4. L'évaluation des besoins : pour une réponse individualisée
5. Les services pouvant être proposés dans les plans d'actions personnalisés
6. Le territoire, la structure et l'équipe
7. Les chiffres clés de l'autonomie
8. Les membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS)

CONTACTS

Coordinatrice :

M^{me} Michaudon

04 27 82 72 50 - N° interne : 260 7250

Chargée de mission :

M^{me} Fanget

04 27 82 72 51 - N° interne : 260 7251

Assistante :

M^{me} Ferreira

04 27 82 72 52 - N° interne : 260 7252

Atouts Prévention Rhône-Alpes

Le bien vieillir avec vos caisses de retraite

Dans le cadre des orientations nationales inter régimes qui visent à renforcer la coopération des caisses de retraite, la CNAV, la CCMSA et le RSI ont adopté le 26 mai 2011, une délibération commune en faveur d'une politique active de prévention des risques liés au vieillissement à destination des personnes âgées.

Dans ce contexte, les caisses de retraite de la région Rhône-Alpes ont affirmé, lors d'une rencontre dès l'été 2012, leur volonté commune :

- de s'engager dans un processus de coopération et de coordination renforcée pour une plus grande synergie de leurs démarches et actions au service des seniors,
- de répondre au mieux aux besoins de la population en matière de prévention en optimisant et en maîtrisant les ressources allouées à cet effet, dans le respect des politiques respectives.

Des travaux ont alors été engagés en Rhône-Alpes dès l'automne 2012, et ont amené les Conseils d'Administration des caisses à adopter la décision de création d'un **groupement de coopération sociale et médico-sociale** (GCSMS). L'Assemblée Générale Constitutive s'est tenue le 9 juillet 2013.

Ce groupement est dénommé : **Atouts Prévention Rhône-Alpes**

Sa signature : **Le bien vieillir avec vos caisses de Retraite**

Il est composé des membres suivants :

- Carsat Rhône-Alpes
- MSA Ain Rhône
- MSA Alpes du Nord
- MSA Ardèche Drome Loire
- RSI des Alpes
- RSI région Rhône
- CANSSM (Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines)
- ANGDM (Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs)

Les domaines d'interventions du Groupement recouvrent deux missions complémentaires : l'évaluation des besoins et la prévention des risques liés au vieillissement.

La création d'Atouts Prévention Rhône-Alpes est pour les caisses de la région Rhône-Alpes l'opportunité de renforcer leurs actions sur les territoires par une coopération efficace, et de réaffirmer leur volonté de mener une politique active dans les domaines de l'évaluation des besoins à domiciles et de la prévention à destination des personnes âgées, en cohérence avec les acteurs régionaux et départementaux.

Pourquoi créer Atouts Prévention Rhône-Alpes ?

Face à la longévité, notre société doit transformer les défis du vieillissement en autant d'opportunités

Les régimes de retraite ont depuis plusieurs années déployé un savoir-faire pour prévenir le risque de perte d'autonomie. Ce savoir-faire résulte à la fois d'une orientation forte prise consécutivement à la mise en place de l'allocation personnalisée pour l'autonomie, mais également d'un engagement, celui d'accompagner les retraités dans leur avancée en âge en contribuant à l'amélioration de leur confort de vie.

Dans cet esprit, les régimes de base (CNAV, MSA, RSI) qui agissent auprès de publics différents ont organisé sur le territoire un maillage coordonné de l'évaluation des risques de fragilité et de l'aide pouvant être proposée aux retraités. Progressivement, forts de cette approche individuelle, les régimes de retraite ont également structuré des réponses sous forme d'actions collectives.

L'enjeu de la politique interrégime en faveur du bien vieillir est bien de répondre au défi de la longévité en proposant une politique de prévention pour le maintien de l'autonomie qui s'adresse à chaque retraité, quel que soit le régime auprès duquel il a cotisé.

Atouts Prévention Rhône-Alpes, la réponse régionale

Dès l'automne 2012, les caisses de retraite de la région Rhône-Alpes ont engagé des travaux dans l'optique de porter collectivement une politique active de prévention pour le maintien de l'autonomie des personnes âgées.

Les conseils d'Administration des caisses ont alors adopté la création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) : **Atouts Prévention Rhône-Alpes, le bien vieillir avec vos caisses de retraite**, dont l'assemblée générale constitutive s'est tenue le 9 juillet 2013.

L'ambition d'Atouts Prévention Rhône-Alpes est de construire un véritable parcours à l'attention des futurs retraités et des retraités. D'ores et déjà, un programme régional de prévention pluri-thématique (nutrition, maintien de l'équilibre, activation cérébrale/mémoire) est engagé, enrichi par des actions d'accompagnement du passage à la retraite.

Cette offre est consultable sur les sites Internet des organismes.



**Atouts Prévention Rhône-Alpes,
un acteur incontournable de la prévention**

Avec la création d'Atouts Prévention Rhône-Alpes, les caisses de retraite affirment leur volonté de :

- ➔ **Mener une politique active dans le domaine de la prévention à destination des personnes âgées, et de l'aide au maintien à domicile.**
- ➔ **Apporter à chaque assuré, quel que soit son régime, la plénitude d'une offre de service homogène et de qualité.**
- ➔ **Cibler les populations fragiles pour mieux les orienter vers les actions les plus adaptées.**
- ➔ **Intensifier leurs offres de prévention par une coopération efficace associée à un maillage territorial optimisé.**
- ➔ **Renforcer le partenariat avec les acteurs régionaux et départementaux.**
- ➔ **Mettre en commun un réseau d'évaluateurs pour le soutien à domicile.**



Atouts Prévention Rhône-Alpes

3 axes pour prévenir
les effets du vieillissement

**Informier et conseiller les retraités
ou comment "bien vivre sa retraite"**

**Proposer des ateliers de prévention
favorisant le bien vieillir sur
diverses thématiques :**

- nutrition et équilibre alimentaire,
- maintien de l'équilibre,
- activation cérébrale et atelier mémoire,
- bien être et santé.

**Accompagner le maintien à domicile
des retraités fragilisés à partir d'une
évaluation personnalisée des besoins
à domicile en proposant une offre de
services diversifiée :**

- assistance et sécurité,
- accompagnement dans le maintien du lien social,
- adaptation de l'habitat,
- informations et conseils en prévention,
- orientations vers des ateliers de prévention,...

Les membres d'Atouts Prévention Rhône-Alpes

- Carsat Rhône-Alpes
- MSA Ain Rhône, MSA Alpes du Nord et MSA Ardèche Drôme Loire
- RSI des Alpes et RSI région Rhône
- Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM)
- Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM)

La prévention

Quelques conseils pour bien vivre sa retraite



**Une alimentation équilibrée,
une activité physique régulière,
une vie sociale préservée
et un bon suivi médical sont autant
d'atouts pour bien vivre sa retraite.**

Au coeur d'un vieillissement réussi et durable : l'activité physique

La pratique d'une activité physique améliore la qualité de vie en permettant une meilleure condition physique et un meilleur moral.

C'est un facteur de prévention des chutes, de l'ostéoporose, de stimulation de la mémoire et des sens.

Elle favorise le sommeil, ouvre l'appétit, renforce le capital musculaire, prévient l'arthrose, le diabète, entretient la souplesse des articulations.

Un repère : au moins 30 minutes par jour.

L'activité physique peut s'intégrer dans la vie quotidienne sous toutes ses formes : jardinage, bricolage, ménage, promenades,...



Avoir une alimentation équilibrée

L'alimentation joue un rôle très important sur la santé. Au fil du temps, l'organisme change et les besoins nutritionnels aussi, mais contrairement aux idées reçues, ils ne diminuent pas.

Une bonne alimentation influe sur la santé, sur le moral et sur la mémoire.

**Manger pour rester en bonne santé et se faire plaisir
est très important.**

Respecter les rythmes naturels du sommeil

Le sommeil est différent d'une personne à l'autre et évolue selon les âges de la vie.

Aussi, au fil des années, il est naturellement plus fréquent de se réveiller au cours de la nuit et de dormir moins longtemps par exemple.

Il convient d'éviter les boissons excitantes avant le coucher (alcool, café,...).

La pratique d'une activité physique dans la journée peut améliorer le sommeil.

Entretenir sa mémoire

Avoir des activités manuelles, intellectuelles et sociales régulières stimule la mémoire (jouer aux cartes, lire, faire des mots croisés, tricoter, jardiner, rencontrer des gens, discuter,...).

Il n'y a pas d'âge pour avoir des centres d'intérêts, apprendre et entreprendre de nouvelles activités.

L'important est de continuer à faire travailler sa mémoire au quotidien.

La mémoire ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

Être entouré

Avoir une vie relationnelle active et participer à des activités collectives organisées près de chez soi, c'est essentiel pour le moral, mais ce n'est pas toujours si simple : éloignement, difficultés diverses...

Les caisses de retraite sont là pour renseigner et orienter vers les programmes partenariaux qu'elles développent en lien notamment avec certaines mairies (centres communaux d'action sociale) et acteurs associatifs présents sur les territoires.



Mais aussi...

Avoir un suivi médical régulier

Réaménager son domicile pour prévenir les risques de chute

Focus sur les ateliers et conférences

Rester en forme !

S'informer, se retrouver, échanger, bouger ensemble, c'est essentiel pour bien vivre sa retraite.

Atouts Prévention Rhône-Alpes mise sur la convivialité et la curiosité de chacun, à travers son offre de conférences ou d'ateliers thématiques : passage à la retraite, prévention des chutes, mémoire, nutrition, sommeil...

Pas de sujet tabou, une approche ludique avec des professionnels et des spécialistes qui accompagnent et entourent le retraité.



Les ateliers : **une ambiance conviviale pour des exercices pratiques**

Animés par des professionnels qualifiés, ces ateliers concilient informations et exercices pratiques pour vous apporter des conseils sur les bonnes habitudes à adopter pour préserver votre capital santé.

Dans une ambiance conviviale, en groupe d'une dizaine de personnes pour faciliter les échanges, vous obtiendrez les réponses aux questions que vous vous posez sur votre maintien en bonne santé.

Les conférences thématiques : **de l'information et des conseils**

Ces conférences d'une durée de 2 heures permettent d'informer et de conseiller les participants. La participation du public est proposée sous la forme de quizz et d'exercices pratiques.

**Retrouvez le programme complet
des conférences et ateliers de la région
sur les sites Internet de vos caisses de retraite**

Préparer sa retraite

Avec le passage à la retraite, l'emploi du temps, principalement réglé par l'activité professionnelle, connaît un changement important.

Entre liberté tant attendue et perte de repères, chacun a besoin d'une période d'adaptation pour apprivoiser son temps libre et organiser sa vie autrement.

Pour accompagner les nouveaux retraités dans cette nouvelle étape de vie, Atouts Prévention Rhône-Alpes propose des sessions collectives pour s'informer et échanger sur les questions liées au passage et à la vie à la retraite.

Muscler ses neurones

Deux tiers des plus de 60 ans se plaignent de leur mémoire : perdre ses clés, égarer ses lunettes, chercher un nom, ça arrive à tout le monde.

Rien de grave : les ateliers mémoire proposent des exercices de mémorisation simples, ludiques et attrayants... pour stimuler ses neurones et aiguïser sa curiosité.

Garder l'équilibre

Une chute, et c'est la catastrophe : les séquelles physiques invalidantes et le choc psychologique fragilisent le retraité.

Les ateliers sur l'équilibre et la prévention des chutes permettent de développer des automatismes, d'acquérir de bons réflexes mais aussi d'adapter son environnement pour le sécuriser.

Soigner l'avenir de sa santé

Une alimentation équilibrée, une activité physique régulière, une vie sociale préservée, un bon suivi médical sont autant d'atouts pour bien vivre sa retraite.

Nutrition, stress, sommeil, Atouts Prévention Rhône-Alpes propose un véritable programme d'ateliers pour se maintenir en bonne santé... une des clés pour rester autonome.

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire aux ateliers et conférences, rapprochez-vous de la structure organisatrice dont les coordonnées sont indiquées sur le programme disponible sur le site Internet de vos caisses de retraite.

Attention, les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

L'évaluation des besoins : pour une réponse individualisée

Dans le cadre d'Atouts Prévention Rhône-Alpes, les caisses de retraite développent une action sociale, avec comme axe directeur, la prévention pour le maintien de l'autonomie à l'attention des retraités autonomes mais fragilisés (GIR 5 et 6).

Le dispositif d'évaluation globale des besoins constitue un enjeu majeur de cette politique.

Les évaluateurs sont le maillon essentiel pour :

- ➔ **définir avec le retraité, lorsque cela est nécessaire, les contours d'un plan d'actions personnalisé (PAP) destiné à favoriser le maintien de son autonomie, mais aussi de le valoriser et de contribuer au suivi de l'efficacité de la mise en oeuvre du plan.**
- ➔ **diffuser des messages de prévention sur les comportements adéquats favorisant le Bien vieillir,**
- ➔ **sensibiliser le retraité sur l'intérêt de participer à des actions collectives ou d'adapter son logement.**

L'évaluation est réalisée par les professionnels des structures sélectionnées via un appel à projet réalisé en novembre 2013.

Le GIR, qu'est-ce que c'est ?

La grille Aggir "autonomie, gérontologique, groupes iso-ressources" est une grille d'évaluation des capacités de la personne âgée à accomplir certaines activités.

Pour chaque activité, les capacités de la personne âgée sont évaluées selon 3 modalités :

- fait seule, totalement, habituellement et correctement,
- fait partiellement, ou non habituellement ou non correctement,
- ne fait pas.

Cette évaluation permet de déterminer le degré d'autonomie de la personne âgée.

En fonction de son degré de dépendance, elle est classée dans l'un des 6 "groupes iso-ressources" (GIR).

À chaque GIR correspond un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.



L'évaluation ne se limite pas à la définition d'un plan d'actions : elle revêt une dimension globale de sensibilisation et de conseils.

Dans un objectif de diversification des services, la structure évaluatrice sera également en mesure :

- de détecter les besoins en prévention,
- de promouvoir la sécurisation du logement, la participation à des ateliers de prévention, le maintien du lien social.

Parce qu'évaluer ne s'improvise pas, les professionnels en charge de l'évaluation sont titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation dans les domaines social, médico-social ou paramédical ou en cours de validation des acquis de l'expérience (VAE) dans ces mêmes domaines.

Les diplômes suivants sont communément admis :

- Conseiller(e) en économie sociale et familiale
- Assistant(e) de service social
- Infirmier(e) en santé publique



Les services pouvant être proposés dans les plans d'actions personnalisés

VIE QUOTIDIENNE ET SÉCURITÉ pour vous aider au quotidien

- Livraison de courses
- Portage de repas
- Équipement d'un téléassistance (achat, installation, abonnement)
- Hébergement temporaire / Accueil de jour et de nuit
- Garde de nuit itinérante
- Aide à domicile
- Aide au déménagement
- Gros travaux de nettoyage (aide ponctuelle visant à mettre en état le domicile avant la mise en oeuvre de l'aide ménagère)
- Vacances de psychologue

- Aide aux transports
- Programme "SORTIR +" (AGIRC - ARRCO) pour les personnes de 80 ans et plus
- Aide aux vacances, propositions de séjours en groupe destinés à toute personne de 60 ans ou plus ayant des revenus modestes afin de rompre l'isolement
- Orientation vers les centres sociaux
- Animations de proximité

MAINTIEN DU LIEN SOCIAL pour vous aider à rester en lien avec les autres et à sortir de chez vous

INFORMATIONS ET CONSEILS EN PREVENTION

- Bilan en prévention avec auto-évaluation en ligne
- Ateliers prévention (mémoire, prévention des chutes, nutrition, mieux vivre son stress, Pass prévention domicile, Pass prévention santé)
- Programme "ATOO, la dynamique senior" : évaluation et accompagnement en prévention
- Conseils en prévention à domicile



ACCÈS AUX SOINS
pour préserver votre
capital santé

- Aide sur frais d'optique, dentaire, matériel à usage unique, ticket modérateur
- Complément de financement du reste à charge sur le contrat complémentaire santé

En complément du plan d'actions personnalisé, des aides destinées à adapter l'habitat et au cadre de vie de la personne peuvent être attribuées

- Conseils sur les risques à domicile
- Kit Prévention : aides techniques
- Petits travaux
- Aides à l'habitat et au cadre de vie (aménagement de la salle de bain, monte-escalier, portail électrique, volets roulants, revêtements de sol si risque de chute)
- Aide au chauffage et aide à la rénovation thermique
- Conseils d'un ergothérapeute à domicile (prestation AGIRC - ARRCO "Bien chez moi" pour les personnes de 75 ans et plus)

HABITAT ET
CADRE DE VIE
pour adapter
votre domicile
à vos besoins



Le territoire, la structure et l'équipe

L'offre de service d'Atouts Prévention Rhône-Alpes couvre les 8 départements de la région :
Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie

ATOUPS Prévention Rhône Alpes, par décision de l'Assemblée Générale des membres, composée des Présidents et des Directeurs de chaque caisse, confie pour les trois premières années le pilotage à :

- un Délégué général : Yves Corvaisier, Directeur de la Carsat Rhône-Alpes,
- un vice-Délégué général, Ludovic Martin, Directeur de l'association régionale des organismes MSA en Rhône-Alpes,
- un Contrôleur aux comptes, Daniel Robert, Agent comptable du RSI des Alpes.

Le groupement s'appuie sur les compétences existantes au niveau des caisses membres.

L'équipe dédiée se compose d'une coordinatrice régionale, d'une chargée de mission et d'une assistante technique.

Cette équipe travaille en lien permanent avec les services action sociale de chaque organisme.

Enfin, des instances inter-régimes (comité stratégique et comité opérationnel) ont été créées.

Le siège social d'Atouts Prévention Rhône-Alpes est hébergé au sein des locaux de la Carsat Rhône -Alpes.



Les membres fondateurs d'Atouts Prévention Rhone-Alpes :

Pour les Présidents :

- Richard LOYNET, Président de la Carsat Rhône-Alpes,
- Olivier DE SEYSSEL, Président de la MSA Ain Rhône,
- Jean-François BOUCHET, Président de la MSA Alpes du Nord,
- Henry JOUVE, Président de la MSA Ardèche Drôme Loire,
- Michel GUILLOT, Président du RSI Alpes,
- Claude VILLARD, Président du RSI Région Rhône,
- Alain VASSELLE, Président de la CANSSM,
- Jean-Marie SPAETH, Président de l'ANGDM.

Pour les Directeurs des organismes :

- Yves CORVAISIER, Directeur de la Carsat Rhône-Alpes,
- Ludovic MARTIN, Directeur de la MSA Ain Rhône et de l'association régionale des organismes de MSA en Rhône-Alpes,
- Denis CHEMINAL, Directeur de la MSA Alpes du Nord,
- Dominique GENTIAL, Directeur de la MSA Ardèche Drôme Loire,
- Françoise DUMAS, Directrice du RSI Alpes,
- Frédérique MINY, Directrice du RSI Région Rhône,
- Michel BONIN, Directeur de la CANSSM,
- Marie BONNET, Directrice de l'ANGDM.



Assemblée Générale constitutive (09/07/2013)

Les chiffres clés de l'autonomie

Le vieillissement de la population française

Source : Insee

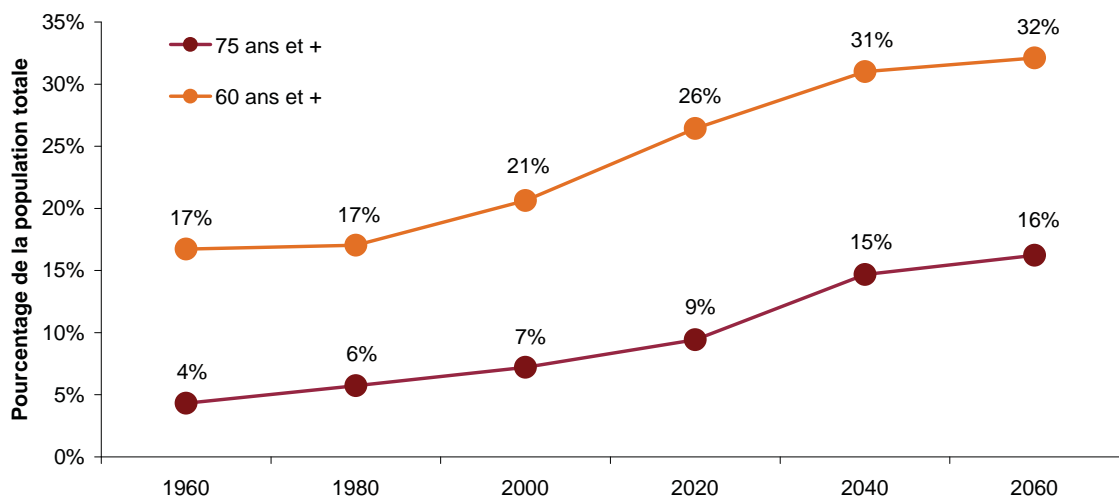
Si les tendances démographiques récentes se maintiennent, la France métropolitaine comptera 73,6 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2060, soit 11,8 millions de plus que lors du recensement de 2007.

En 2060, 23,6 millions de personnes seraient ainsi âgées de 60 ans et plus, soit une hausse de 80 % en 53 ans.

L'augmentation est encore plus forte pour les tranches d'âge les plus élevées : le nombre de personnes de 75 ans ou plus passerait de 5,2 millions en 2007 à 11,9 millions en 2060 ; celui des 85 ans et plus de 1,3 à 5,4 millions.

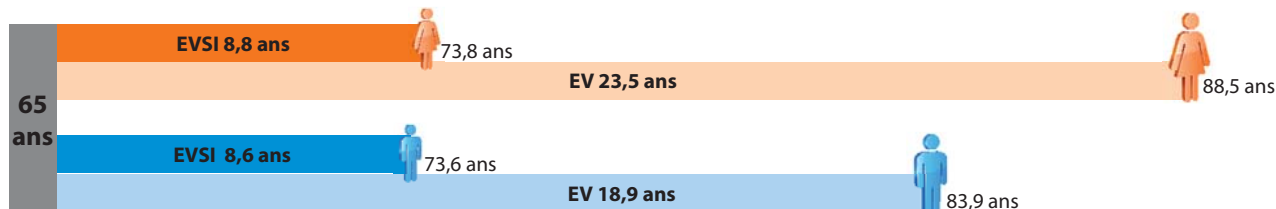
**En 2060,
1 personne sur 3
aura plus de
60 ans**

Jusqu'en 2035, la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus progressera fortement, quelles que soient les hypothèses retenues sur l'évolution de la fécondité, des migrations ou de la mortalité. Cette forte augmentation est transitoire et correspond au passage à ces âges des générations du baby-boom. Après 2035, la part des 60 ans ou plus devrait continuer à croître, mais à un rythme plus sensible aux différentes hypothèses sur les évolutions démographiques.



L'espérance de vie (EV) et l'espérance de vie sans incapacité (EVSI) à 65 ans en France

(Source : Inserm et Eurohex "EHLEIS country reports : Health expectancy in France" avril 2013, données 2010)



L'espérance de vie sans incapacité (EVSI) est un indicateur de qualité de vie qui consiste à recueillir auprès des personnes interrogées leurs difficultés ou non, depuis au moins six mois, à réaliser des activités de la vie quotidienne (cuisiner, se laver...). Comparer l'espérance de vie et l'espérance de vie sans incapacité permet de comprendre dans quelle mesure les années de vie gagnées peuvent être vécues sans retentissement majeur des maladies et de leurs séquelles. L'EVSI est calculée annuellement par tous les pays européens depuis 2005.

Les chutes accidentelles, une problématique très présente chez les personnes âgées, tout particulièrement en Rhône-Alpes

(Source : «État des lieux préalable à l'élaboration du Plan Stratégique régional de santé Rhône Alpes» ARS, mars 2011)

Selon l'enquête EPAC de l'InVS, les chutes représentent 80 % des accidents de la vie courante pour les français de 70 à 74 ans et 91 % pour les plus de 75 ans. On note que 70 % des accidents de la vie courante des plus de 75 ans se sont déroulés à l'intérieur d'une habitation, et seulement 25 % dans une zone de transport ou un lieu public.

L'étude estime que 4 à 5 % des plus de 65 ans ont recours aux urgences hospitalières chaque année pour chute, soit entre 38 000 et 48 000 personnes en Rhône-Alpes. Deux chutes sur trois entraînent une hospitalisation ou un traitement prolongé.

La région Rhône-Alpes et tous ses territoires de santé présentent des taux de mortalité par chutes accidentelles chez les personnes âgées de plus de 75 ans beaucoup plus élevés que ceux de France métropolitaine, quel que soit le sexe. Ainsi, la mortalité régionale masculine est supérieure de plus d'un tiers à la mortalité nationale, et la mortalité féminine d'un quart.

La démographie rhône-alpine

(Source : «État des lieux préalable à l'élaboration du Plan Stratégique régional de santé Rhône Alpes» ARS, mars 2011)

Depuis le début des années 60, la région Rhône-Alpes a une croissance démographique supérieure à la moyenne française. Ce dynamisme n'empêche pas un vieillissement de sa population.

L'indice de vieillissement (65 ans et plus / moins de 20 ans) est au 6^{ème} rang des plus faibles de France métropolitaine, mais il augmente régulièrement en Rhône-Alpes :

- 56,7% en 2000
- 58,8 % en 2004
- 61,3% en 2007 (47,4-112,5)

Ainsi, même si la région demeure l'une des plus jeunes, comme pour l'ensemble de la France, la population vieillit.

L'espérance de vie calculée par l'Insee en 2007 est supérieure à la moyenne nationale pour les deux sexes : 78,6 ans pour les hommes et 85,2 ans pour les femmes. L'espérance de vie des femmes est la plus élevée des 22 régions françaises, celle des hommes se situe au 3^{ème} rang après l'Île de France et Midi-Pyrénées. Tous les territoires rhône alpin présentent des espérances de vie supérieures à la moyenne.

Selon les différents scénarios de l'Insee, d'ici l'année 2040, **le nombre de personnes de 60 ans et plus en Rhône-Alpes sera multiplié par un coefficient compris entre 1,6 et 1,9. Pour les plus de 80 ans, ce coefficient augmentera notablement et se trouvera dans une fourchette comprise entre 2,4 et 2,7.**

Ces augmentations de population chez les personnes âgées devraient générer dès 2020 de nouveaux besoins en structures médicales ou d'accueil pour les personnes âgées dépendantes.

Effectif de population des 65 ans et plus	2007		Prévision 2040
Ain	104 700	14,3 %	24,2 %
Ardèche	59 400	20,0 %	30,9 %
Drôme	81 600	17,8 %	28,1 %
Isère	170 200	14,5 %	22,7%
Loire	73100	18,7 %	26,3 %
Rhône	161 900	14,8 %	20,9 %
Savoie	69 500	16,3 %	27,0 %
Haute-Savoie	130400	13,6 %	24,5 %
Rhône-Alpes	850 800	15,6 %	24,2 %
France métropolitaine	7 988 800	16,5 %	25,7 %

Source : Insee, Recensement de la population 2007 et Omphale 2010

Les membres du GCSMS

(groupement de coopération sociale et médico-sociale)



La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes est un organisme de droit privé chargé de l'exécution d'une mission de service public. Elle met en œuvre les politiques institutionnelles dans les domaines de la retraite, de l'accompagnement social et de la prévention des risques professionnels. Elle exerce ses missions

auprès des salariés, retraités et entreprises sur la région Rhône-Alpes. Acteur clé de la protection sociale, elle verse plus de 10 milliards d'euros de prestations retraite à près de 1,30 millions de retraités.

Préparer et payer la retraite par répartition : Elle recueille auprès des entreprises de la région les informations relatives à la carrière des assurés. Elle informe les salariés tout au long de leur vie professionnelle. Au moment du passage à la retraite, la Carsat conseille les futurs retraités et facilite leurs démarches. Elle calcule les retraites et en assure le versement régulier chaque mois. Interlocuteur unique des entreprises, elle les accompagne pour établir leur déclaration annuelle de données sociales.

Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie : La Carsat conseille et aide les assurés fragilisés dans la recherche de solutions adaptées à leur situation (sensibilisation sur les questions de santé, les démarches liées aux soins, prévention du risque de désinsertion professionnelle, dispositifs favorisant le retour à domicile après une hospitalisation).

Prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail : La Carsat coordonne et développe la prévention des risques Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP). Elle cible des activités à risque, intervient dans les entreprises et auprès des branches professionnelles. Elle propose une offre de formation, une offre documentaire ainsi que des dispositifs d'aides financières pour soutenir le développement de la prévention dans les entreprises.

Retrouvez l'ensemble des informations et services sur : www.carsat-ra.fr



Le Groupe MSA est composé de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), MSA Services et Présence Verte.

Ses valeurs

- Une responsabilité de chaque assuré et client afin d'inscrire la protection sociale dans l'économie durable et solidaire
- La démocratie sociale au sein de chaque structure associative et mutualiste
- Une qualité de vie pour chacun sur son lieu de vie et de travail



L'essentiel & plus encore

Ses missions : assurer un service public et bien au delà

- Gérer la protection sociale et assurer une offre sociale complète dans le cadre d'un guichet unique
- Favoriser le bien-être de chacun en assurant un accompagnement social et en développant une offre de prévention santé à domicile et au travail
- Participer au développement et au maintien des services sur les territoires ruraux

Son offre de services :

- Aide aux familles et aux jeunes dans leur vie quotidienne : versement des prestations familiales et logement mais également des aides à l'arrivée d'un enfant, au soutien à la scolarité...
- Actions de prévention pour tous les actifs : bilans de prévention santé, éducation thérapeutique, dépistages des cancers, actions de santé sécurité au travail...
- Actions de prévention à l'attention des seniors : versement de prestations santé et de la retraite, mise en place d'aides à domicile, téléassistance, développement de structures d'accueil adaptées...
- Soutien et accompagnement des personnes en difficulté dans leur démarche d'insertion : versement de minima sociaux par délégation, mise en place d'actions collectives...



Trois caisses en Rhône Alpes : la MSA Ain Rhône, la MSA Alpes du Nord (Isère, Savoie et Haute-Savoie), et la MSA Ardèche Drôme Loire

Retrouvez l'ensemble des informations et services sur : www.msa.fr

Le Régime Social des Indépendants, né en 2006 de la fusion des caisses de protection sociale des chefs d'entreprise est une caisse de Sécurité sociale, administrée par des représentants de ses assurés, artisans, commerçants et professions libérales.



Le RSI gère la protection sociale obligatoire de plus de 5,6 millions de chefs d'entreprise indépendants et de leurs ayants-droit.

Le RSI assume également une mission de **service, d'accompagnement et de conseil aux assurés** dans leurs démarches santé et retraite.

La mission d'interlocuteur social unique se concrétise dans le développement d'une **offre globale de services** aux assurés. Le RSI propose ainsi un accompagnement personnalisé aux assurés dans les moments clés de leur vie professionnelle et personnelle et garantit un accueil personnalisé, homogène et complet sur l'ensemble du territoire.

Un parcours de prévention organisé autour de 3 axes : la prévention des risques professionnels propres aux indépendants, la prévention par les bilans et dépistages, et le dossier personnel de prévention.

Le RSI développe une politique dynamique et novatrice d'action sanitaire et sociale, individuelle mais aussi collective.

Deux caisses en Rhône Alpes : Le RSI des Alpes (départements 26/38/73/74) et le RSI région Rhône (départements 01/07/42/69)

Retrouvez l'ensemble des informations et services sur : www.rsi.fr



Le régime spécial de sécurité sociale dans les Mines assure deux missions:

- la **protection sociale** de ses affiliés : risques maladie, AT-MP et retraite.
- la **prise en charge médicale et médico-sociale**, à travers une offre de santé implantée dans les anciens bassins miniers, accessible à l'ensemble de la population depuis 2005 et regroupée sous la marque Filieris depuis 2009.

Sans dépassements d'honoraires, Filieris repose sur les valeurs fondatrices du régime minier : solidarité, proximité, accessibilité géographique et tarifaire.

Héritier pluriséculaire d'une tradition de soins pour une activité dangereuse, le régime minier a maintenu et développé des relations de proximité avec ses affiliés depuis sa création en 1946. Sa marque Filieris bénéficie de ce savoir-faire et de cette expertise et propose aujourd'hui au plus grand nombre un accompagnement dans la durée piloté par le médecin traitant dans le cadre d'un parcours de soins personnalisé. Au-delà de ces services ambulatoires, Filieris propose une prise en charge en établissements de santé (soins de suite et de réadaptation), établissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD, SSIAD, et foyers logements).

Retrouvez l'ensemble des informations et services sur : www.secumines.org et www.filieris.fr



L'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs a été créée par la loi du 3 février 2004. Chargée de garantir les droits sociaux des anciens mineurs et de leurs ayants droit, elle reprend les obligations des exploitants au fur et à mesure qu'ils cessent définitivement leur activité. Elle leur verse les avantages en nature et en espèces auxquels ils ont droit, en sus de leurs pensions de retraite. L'ANGDM est ainsi l'interlocuteur des affiliés du régime minier pour l'ensemble des démarches concernant l'action sanitaire et sociale et les services sociaux.



L'Agence a aujourd'hui près de 200 000 bénéficiaires répartis sur tout le territoire français, qui ont exercé leur activité principalement dans le secteur du charbon, mais aussi de la potasse, des mines de fer, des mines métalliques, des ardoises...

Retrouvez l'ensemble des informations et services sur : www.angdm.fr